



**ARRETE GAAF FIN 2021-06**  
**Portant délégation de signature**

**La Présidente du Conseil d'administration**  
**du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 1424-24 à L 1424-24-4 et L 1424-27 relatif à la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'élection en date du 13 juillet 2018 de Monsieur Patrick SEPTIERS en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Vu l'arrêté n° DGS/SGA/2018/070 du 16 juillet 2018 relatif à la Présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne portant nomination de Madame Isoline GARREAU-MILLOT en qualité de Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 9 octobre 2020 relative à l'installation du nouveau Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 9 octobre 2020 relative à la délégation à la Présidente du Conseil d'administration concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu l'arrêté ministériel conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne portant nomination du Colonel hors classe, Monsieur Bruno MAESTRACCI, en qualité de Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Considérant que l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne nécessite un dispositif de délégation de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement de service public et sa continuité,

Sur proposition du Directeur départemental,

Arrête,

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, aux différents agents figurant à l'article 2 du présent arrêté afin de signer dans la limite de leurs attributions :

**Dans le domaine de l'administration générale :**

- La gestion administrative du centre d'incendie et de secours,
- Les notes internes du centre d'incendie et de secours,
- Le dépôt de plainte et le dépôt de main courante auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

**Dans le domaine des marchés publics et de la commande publique :**

Pour l'autorité compétente par délégation



- Les marchés publics d'un montant inférieur à 500 € HT : l'ensemble des pièces relatives à la passation, la notification (signature des pièces du marché et lettre de notification) et l'exécution du marché notamment les bons de commande,
- Dans la limite de 15 000 € HT les bons de commande liés au marché de carburant.

**Article 2 :** Les agents visés par le présent arrêté sont les suivants :

- Les chefs de centres d'incendie et de secours et les chefs de première intervention et d'appui, détail annexe 1,

**Article 3 :** Seules les dispositions antérieures relatives à la délégation des chefs de centre d'incendie et de secours et les chefs de première intervention et d'appui, concernées par cet arrêté sont abrogées.**Article 4 :** En vertu de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.**Article 5 :** Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne et le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
- Notifié aux intéressé(e)s

Fait à Melun, le

**20 MAI 2021**

La Présidente,

  
**Isoline GARREAU**

Je soussigné déclare  
avoir reçu notification  
de cet arrêté le  
Signature

Copie : Payeur départemental



**Annexe 1 – CHEFS CIS - CPIA**

**ARRETE GAAF FIN 2021-06  
Portant délégation de signature**

**GROUPEMENT CENTRE - CHEFS DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NOM – Prénom	Centre d'incendie et de secours
BEUVAIS Thierry	BRIE-COMTE-ROBERT à compter du 1 <sup>er</sup> Juin 2021
WARAS Jean-Philippe	DAMMARIE-LES-LYS
MULLER Cécile	MOISSY CRAMAYEL
THEBAULT Patrice	MORMANT

**GROUPEMENT EST - CHEFS DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

NOM – Prénom	Centre d'incendie et de secours
TROTTIER Philippe	FONTENAY-TRESIGNY

Copie : Payeur départemental